

**ARRETE MUNICIPAL**  
**N°197/2011 du 21 juillet 2011**

**Mettant à enquête publique le projet de modification  
du Plan d'Occupation des Sols**

**Daniel ECKENSPIELLER, Maire de la Ville d'Illzach, Chevalier de la Légion d'Honneur,**

- VU** le Code de l'urbanisme,
- VU** la loi n° 83-830 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,
- VU** le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 26 février 2001, modifié le 20 juin 2005 et le 17 novembre 2008,
- VU** les pièces du dossier soumis à enquête publique,
- VU** la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg du 6 juillet 2011, désignant Monsieur Jean-Claude BRAUN, gendarme retraité, demeurant 77 A rue Principale à HOLTZWIHR (68320) en qualité de commissaire-enquêteur,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols de la ville d'ILLZACH pour une durée de 32 jours à compter du lundi 5 septembre 2011.

**Article 2** : Monsieur Jean-Claude BRAUN, gendarme retraité, demeurant 77 A rue Principale à HOLTZWIHR (68320), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 6 juillet 2011.

**Article 3** : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie d'ILLZACH pendant 32 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17h30), ainsi que le samedi 17 septembre 2011 de 9 heures à 11 heures, du lundi 5 septembre à 14 heures au jeudi 6 octobre à 12 heures.  
Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

**Article 4** : Les permanences du commissaire enquêteur se tiendront en mairie d'ILLZACH :

- le lundi 5 septembre 2011 de 14 heures à 17 heures 30,
- le mardi 13 septembre 2011 de 9 heures 30 à 12 heures,
- le vendredi 23 septembre 2011 de 14 heures à 17 heures 30,
- le jeudi 6 octobre 2011 de 9h30 à 12 heures.

**Article 5** : A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par Monsieur le Maire qui le transmettra au commissaire enquêteur, accompagné du certificat d'affichage. Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour

transmettre à Monsieur le Maire de la ville d'ILLZACH le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée par Monsieur le Maire à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin ainsi qu'à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

**Article 6 :** Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département.  
Cet avis sera affiché notamment en mairie d'ILLZACH et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

**Article 7:** Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera en outre adressée à :

- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg
- Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement de Mulhouse
- Monsieur Jean-Claude BRAUN, commissaire enquêteur
- Madame le Directeur Général des Services
- Monsieur le Directeur des Services Techniques

Illzach, le 21 juillet 2011

Le Maire,

signé

Daniel ECKENSPIELLER

**AMPLIATIONS TRANSMISES A:**

- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg
- Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement de Mulhouse
- Monsieur Jean-Claude BRAUN, commissaire enquêteur
- Madame le Directeur Général des Services
- Monsieur le Directeur des Services Techniques

Illzach, le 22 juillet 2011

Le Directeur Général des Services

Andrée DIETHER